

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
SOUS-DIRECTIONS DES RESSOURCES HUMAINES
DES GREFFES

Paris, le 6 juin 2016

Bureau des statuts et des relations sociales
(RHG3).
N° téléphone : 01.70.22.78.31
Mél : rhg3.dsj-sdrhg @justice.gouv.fr

Circulaire Note

Date d'application : *immédiate*

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL DE LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL - OUTRE MER)

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR ATTRIBUTION

N° Note : SJ-16-205-RHG3/06.06.2016

Référence de classement :

Mots clés : CESU « horaires atypiques » - CESU « activités périscolaires »

Titre détaillé : Renouvellement de l'aide ministérielle CESU « horaires atypiques » et mise en place de l'aide ministérielle CESU « activités périscolaires »

Texte(s) source(s) : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Articles L.1271-1 à L.1271-17 et D.1271-1 à D.1271-3 du code du travail
Décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat
Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personnes (Chapitre Ier du titre VII du livre II de la première partie du code du travail)

Texte(s) abrogé(s) :

Texte(s) modifié(s) :

Publication : INTRANET permanente

Pièce jointe : note proprement dite + annexes



DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES
LA DIRECTRICE

Paris, le 6 juin 2016

LE GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRÉSIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GÉNÉRAUX PRÈS LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LEDIT TRIBUNAL

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES

Dossier suivi par :
Katy BENKEMOUN
Dimitri DESME
Poste 78.31 ou 87.06

OBJET : Renouvellement de l'aide ministérielle CESU « horaires atypiques » et mise en place de l'aide ministérielle CESU « activités périscolaires »

Le ministère de la Justice met en place un titre spécial de paiement pré-financé CESU « **Horaires Atypiques** », permettant aux personnels travaillant en tout ou partie sur des horaires atypiques de rétribuer les services de la personne ou de l'organisme assurant la garde de leurs enfants de 0 à 6 ans pendant ces périodes.

En supplément de ce dispositif, le ministère de la Justice souhaite apporter une aide à la parentalité aux parents d'enfants âgés de 6 ans et jusqu'à leur 12^{ème} anniversaire. A ce titre, une aide ministérielle destinée au financement d'activités de garde à domicile et hors du domicile, d'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école, de soutien scolaire ou les cours à domicile sera mise en place à titre expérimental à partir de septembre 2016.

Ce CESU « **Activités Périscolaires** » qui permettra de rémunérer des personnes salariées, des structures d'accueil collectif des enfants scolarisés avant et après la classe (garderies périscolaires) ainsi que des prestataires agréés de service à la personne, sera mis en place à titre expérimental sur les plateformes interrégionales de Paris, de Lille, de Lyon et d'Aix-en-Provence à partir de septembre 2016 et jusqu'au 31 août 2017.

... / ...

Les modalités relatives à l'ouverture des droits aux aides ministérielles CESU « Horaires Atypiques » et CESU « Activités Périscolaires » sont détaillées au sein de l'annexe 1.

Je vous saurai gré de bien vouloir assurer une large diffusion de cette note auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'M' followed by a horizontal line.

Marielle THUAU